

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

Réponse commune M 065-2014 et M 072-2014

N° de l'intervention: 065-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0342

Déposée le: 14.03.2014

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: PS-JS-PSA (Bhend, Steffisburg) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 20.03.2014

N° d'ACE: 598/2014 du 7 mai 2014

Direction: Direction des finances

Classification: –

Proposition du **Adoption sous forme de postulat**

Conseil-exécutif:



Arrêt immédiat des économies dans les domaines des soins, de l'école obligatoire et du handicap

1. Le Conseil-exécutif est chargé, dans la mise en œuvre du budget 2014, de stopper immédiatement la réalisation des mesures d'économie suivantes :

- a. Soins de longue durée (CHF 3,4 mio)
- b. Handicap (CHF 3 mio)
- c. Ecole obligatoire (CHF 4,5 mio)

2. L'abandon des mesures d'économie dans ces domaines doit être maintenu dans les années qui viennent.

Développement

Les résultats des comptes 2013 sont nettement meilleurs que ne le laissaient supposer les pronostics publiés avant le débat financier. Le Grand Conseil a pris ses décisions sous l'influence décisive des chiffres plus pessimistes de quelque 300 millions de francs.

Comme il faut supposer que le pessimisme des prévisions budgétaires concernant le revenu fiscal 2013 continuera de se déployer en 2014 et que de plus, le solde positif procurera une grande partie des montants inscrits au budget pour la résorption du découvert de l'année 2012, il faut mettre fin immédiatement aux mesures d'économie les plus pénibles.

Le Grand Conseil a pour position fondamentale de se refuser aux mesures d'économie dans la formation. C'est en tout dernier ressort qu'il s'est finalement résolu à voter l'augmentation de la taille des classes. Depuis que les comptes ont basculé dans les chiffres noirs, la situation d'urgence qui l'y a poussé n'existe plus, et il est tout à fait possible de renoncer à cette mesure qui devait permettre d'économiser 4,5 millions de francs.

De même, il faut mettre fin immédiatement aux mesures d'économie dans les soins de longue durée, qui devaient aboutir à l'économie de 3,4 millions de francs (soit 0,7%) et qui conduisent à des licenciements dans une situation déjà difficile pour le personnel. Pour les personnes âgées, la qualité des soins en a notablement souffert.

Enfin, il faut renoncer également à l'économie de 3 millions de francs visée par les mesures préconisées dans le domaine du handicap. Là encore, il en résulte un manque de personnel et donc de temps à disposition pour les activités des personnes handicapées et l'agencement de leur journée.

10,9 millions de francs est la somme totale de cette correction dans la mise en œuvre du budget. Par rapport à l'excédent des comptes 2013, ce ne sont que 7 pour cent, ou environ un pour mille du compte d'Etat. L'abandon des mesures d'économie apporterait un allègement réel pour les personnes concernées comme pour la formation et les soins, qui sont des domaines où il faut beaucoup de personnel.

N° de l'intervention:	072-2014
Type d'intervention:	Motion
Motion ayant valeur de directive:	☐
N° d'affaire:	2014.0361
Déposée le:	16.03.2014
Motion de groupe:	Non
Motion de commission:	Non
Déposée par:	Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Cosignataires:	0
Urgence demandée:	Oui
Urgence accordée:	Oui 20.03.2014
N° d'ACE:	598/2014 du 7 mai 2014
Direction:	Direction des finances
Classification:	—
Proposition du Conseil-exécutif:	Adoption sous forme de postulat

Abandon d'une partie des coupes budgétaires votées dans le cadre de l'EOS

Le Conseil-exécutif est chargé de revenir sur les coupes budgétaires suivantes, votées dans le cadre de l'Examen des offres et des structures EOS :

1. les coupes prévues dans le cadre de la réduction des primes de l'assurance-maladie ;
2. les mesures d'économie consistant à augmenter la taille des classes ou à en fermer;
3. les coupes pratiquées dans le subventionnement des prestations ménagères des services de soins et de maintien à domicile.

Développement

Avant d'adopter un budget prévoyant un déficit de 170 millions de francs en automne dernier, dans le cadre de l'EOS, le Grand Conseil a voté des coupes très douloureuses pour un grand nombre de personnes concernées. Or, depuis, nous avons appris la bonne nouvelle de la transformation du déficit des comptes 2013, que les pronostics chiffraient donc à 170 millions de francs, en un excédent budgétaire de 150 millions, soit une différence de quelque 320 millions de francs.

Malgré l'irritation que peut provoquer une telle erreur d'appréciation du déficit en vue du budget 2014, il y a naturellement de bonnes raisons de se réjouir de l'excédent des comptes 2013. Tout porte à croire qu'il y aura un excédent en 2014 également. Je suppose que tous les partis politiques se réjouissent de l'excédent. Cependant, il faudrait pouvoir partager cette satisfaction avec les personnes touchées par les coupes budgétaires. Concrètement cela signifie qu'il faut renoncer à une partie des mesures d'économie votées. En d'autres termes, les personnes qui ont vraiment besoin de la réduction de leurs primes de l'assurance maladie devraient continuer d'en bénéficier. Cela permettrait de respecter la quote-part minimale de réduction des primes de 25 pour cent.

La fermeture de classes d'école est particulièrement problématique pour les communes. Dès lors, il serait bon que le Conseil-exécutif renonce aux coupes budgétaires dans les domaines de la formation dans lesquels il est prévu d'augmenter la taille des classes ou de fermer des classes.

Pour de nombreuses personnes très âgées ou handicapées, les prestations ménagères sont indispensables, mais elles ne peuvent se les permettre sans l'aide de l'Etat, ce qui comporte le risque pour elles de tomber dans un état d'abandon.

Réponse commune du Conseil-exécutif

Vu les mesures d'allégement parfois drastiques de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014) et l'excédent inattendu des comptes de 2013, le Conseil-exécutif comprend l'exigence formulée par les deux motions à propos de l'abandon de la mise en œuvre de certaines mesures de l'EOS 2014.

Mais malgré cet excédent des comptes de 2013 et la mise en œuvre des mesures d'allègement de l'EOS 2014, l'équilibre financier du canton de Berne reste précaire. Les excédents prévus au compte de fonctionnement dans le budget 2014 et le plan intégré mission-financement 2015 à 2017 ne se situent que légèrement au-dessus de zéro. Les perspectives positives concernant par exemple l'évolution conjoncturelle ou les quelques effets positifs durables résultant de la clôture des comptes de 2013 ne doivent pas masquer les risques financiers considérables qui demeurent.

Dans sa réponse à la motion 301-2013 « Assainissement durable des finances cantonales », PLR (Haas, Berne), le Conseil-exécutif a expliqué que le canton de Berne avait besoin d'une politique financière fiable, définie « à tête reposée ». Dans ce contexte et puisque les perspectives sont désormais plus stables, le Conseil-exécutif a aussi renoncé à préparer hâtivement un nouveau train de mesures. Mais vu les risques qui menacent, il ne veut pas non plus compromettre l'équilibre financier tout juste atteint en abandonnant certaines mesures de l'EOS.

Le Conseil-exécutif est néanmoins disposé à intégrer les revendications des motionnaires dans ses travaux de planification financière. Pour l'heure, on ne peut encore dire avec certitude s'il est possible, financièrement parlant, d'abandonner certaines des coupes budgétaires les plus douloureuses et, le cas échéant, à quel moment. Compte tenu du fait que ces mesures étaient très contestées, le Conseil-exécutif est toutefois disposé à étudier la question dès qu'on en saura plus sur l'évolution des finances cantonales. Concrètement, il propose de réexaminer la question à l'automne, dans le cadre des discussions avec la Commission des finances au sujet du budget 2015.

Au Grand Conseil